

**Séance du 30 avril 2026  
Délibération n°D2026-064**

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril, à vingt-heures, le conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement **convoqué le 24 avril 2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**.  
La séance a été publique.

<b>Présents :</b>	BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, PIONA Laurence, THOMAS Rémi, TOURNIER Anaïs et VICENTE Florian Formant la majorité des membres en exercice
<b>Procuration(s) :</b>	EGEA Frédéric (pouvoir à Samuel GALTIER), FAGES Christine (pouvoir à Corinne DELMAS), LEPETIT Philippe (pouvoir à Florian VICENTE), MUYS Elisabeth (pouvoir à Jean-Luc BERNARD), RAYNAL GAL Amérine (pouvoir à Esther CHUREAU), ROCHE Aude (pouvoir à Didier CADAUX), De SAINT SERNIN Guilhem (pouvoir à Laurence PIONA)
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	PRADAL Charlène
<b>Nombre de Membres</b>	
Afférents au conseil municipal :	19
En exercice :	19
Qui ont pris part à la délibération :	11
Quorum :	10

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Rémi THOMAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**D2026-064 : Budget service eau et assainissement – Budget primitif 2026**

*Rapporteur : Florian VICENTE*

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération dont le montant des dépenses et des recettes pour chaque section est fixé comme suit :

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2025.

		<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
A	Dépenses	560 737.26	274 811.33
B	Recettes	560 737.26	274 811.33

**Le conseil municipal**, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour  
0 voix contre  
3 abstention(s)

**VOTE** le présent budget par nature, au niveau des chapitres,

**PREND** acte de la note brève et synthétique, commune aux CFU 2025 et budgets primitifs 2026 pour le budget principal et les trois budgets annexes, qui sera jointe aux documents approuvés et mise en ligne sur le site de la commune en application de l'article L1612-35 du code général des collectivités territoriales.

Séance du 30 avril 2026  
Délibération n°D2026-064

Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Rémi THOMAS



Le maire,  
Didier CADAUX



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux services de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,  
et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire

Après publication le :

Transmission au représentant de l'Etat le :

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ST GEORGES DE LUZENCON  
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21120225400036  
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

**Budget primitif  
relatif à l'exercice 2026**

**Budget annexe : EAU ASSAINISSEMENT**

**Instruction budgétaire et comptable M.49(1)**  
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	34
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	36
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement :7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	560 737,26	440 076,00
+		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>	0,00	0,00
<b>P</b>	<b>P</b>	(si déficit)	(si excédent)
<b>O</b>	<b>R</b>	0,00	120 661,26
<b>R</b>	<b>T</b>	=	=
<b>S</b>	<b>S</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b> (3)		560 737,26	560 737,26

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	224 920,26	274 811,33
+		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>	31 928,00	0,00
<b>P</b>	<b>P</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>O</b>	<b>R</b>	17 963,07	0,00
<b>R</b>	<b>T</b>	=	=
<b>S</b>	<b>S</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION</b> <b>D'INVESTISSEMENT (3)</b>		274 811,33	274 811,33

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>835 548,59</b>	<b>835 548,59</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	154 100,00	0,00	159 700,00	159 700,00	159 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	133 200,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
014	Atténuations de produits	41 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 300,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>330 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>326 200,00</b>	<b>326 200,00</b>	<b>326 200,00</b>
66	Charges financières	2 600,00	0,00	2 117,00	2 117,00	2 117,00
67	Charges spécifiques	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	5 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>341 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>335 817,00</b>	<b>335 817,00</b>	<b>335 817,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	138 193,12		54 467,26	54 467,26	54 467,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	167 313,50		170 453,00	170 453,00	170 453,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>305 506,62</b>		<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>647 206,62</b>	<b>0,00</b>	<b>560 737,26</b>	<b>560 737,26</b>	<b>560 737,26</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>560 737,26</b>
---	-------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	350 000,00	0,00	367 945,00	367 945,00	367 945,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>350 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>367 945,00</b>	<b>367 945,00</b>	<b>367 945,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>350 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>367 945,00</b>	<b>367 945,00</b>	<b>367 945,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	110 006,00		72 131,00	72 131,00	72 131,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>110 006,00</b>		<b>72 131,00</b>	<b>72 131,00</b>	<b>72 131,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>460 006,00</b>	<b>0,00</b>	<b>440 076,00</b>	<b>440 076,00</b>	<b>440 076,00</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>120 661,26</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>560 737,26</b>
---	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>152 789,26</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	124 558,70	31 928,00	115 500,00	115 500,00	147 428,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	63 500,62	0,00	25 590,26	25 590,26	25 590,26
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>188 059,32</b>	<b>31 928,00</b>	<b>141 090,26</b>	<b>141 090,26</b>	<b>173 018,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	0,00	11 699,00	11 699,00	11 699,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 699,00</b>	<b>11 699,00</b>	<b>11 699,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>200 059,32</b>	<b>31 928,00</b>	<b>152 789,26</b>	<b>152 789,26</b>	<b>184 717,26</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	110 006,00		72 131,00	72 131,00	72 131,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>110 006,00</b>		<b>72 131,00</b>	<b>72 131,00</b>	<b>72 131,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>310 065,32</b>	<b>31 928,00</b>	<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>	<b>256 848,26</b>

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>17 963,07</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>274 811,33</b>
---	-------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	2 900,22	0,00	49 891,07	49 891,07	49 891,07
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 900,22</b>	<b>0,00</b>	<b>49 891,07</b>	<b>49 891,07</b>	<b>49 891,07</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**ST GEORGES DE LUZENCON - EAU ASSAINISSEMENT - BP - 2026**

<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 900,22</b>	<b>0,00</b>	<b>49 891,07</b>	<b>49 891,07</b>	<b>49 891,07</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	138 193,12		54 467,26	54 467,26	54 467,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	167 313,50		170 453,00	170 453,00	170 453,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>305 506,62</b>		<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>308 406,84</b>	<b>0,00</b>	<b>274 811,33</b>	<b>274 811,33</b>	<b>274 811,33</b>

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>274 811,33</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>
---

<b>152 789,26</b>
-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	159 700,00		159 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	140 000,00		140 000,00
014	Atténuations de produits	23 000,00		23 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00		3 500,00
66	Charges financières	2 117,00	0,00	2 117,00
67	Charges spécifiques	3 500,00	0,00	3 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	4 000,00	170 453,00	174 453,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		54 467,26	54 467,26
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>335 817,00</b>	<b>224 920,26</b>	<b>560 737,26</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>560 737,26</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	72 131,00	72 131,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 699,00	0,00	11 699,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	147 428,00	0,00	147 428,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	25 590,26	0,00	25 590,26
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>184 717,26</b>	<b>72 131,00</b>	<b>256 848,26</b>

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>17 963,07</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>274 811,33</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	367 945,00		367 945,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>367 945,00</b>	<b>72 131,00</b>	<b>440 076,00</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>120 661,26</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>560 737,26</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		163 653,00	163 653,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		6 800,00	6 800,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		54 467,26	54 467,26
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>49 891,07</b>
------------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>274 811,33</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>154 100,00</b>	<b>159 700,00</b>	<b>159 700,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	55 000,00	58 000,00	58 000,00
6062	Produits de traitement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6066	Carburants	14 000,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Sous-traitance générale	8 000,00	4 500,00	4 500,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	4 500,00	4 500,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	800,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	15 500,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	6 200,00	5 000,00	5 000,00
6168	Autres	5 000,00	5 000,00	5 000,00
618	Divers	7 000,00	8 500,00	8 500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	4 600,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource	10 000,00	6 900,00	6 900,00
63712	Redevance pour la performance des réseaux	0,00	5 500,00	5 500,00
63713	Redevance pour la performance des systèmes	0,00	6 500,00	6 500,00
6378	Autres taxes et redevances	500,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>133 200,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	133 200,00	140 000,00	140 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>41 000,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>
701249	Reversement redevance agence de l'eau	22 000,00	1 000,00	1 000,00
701269	Reversement à l'agence de l'eau - Redeva	3 000,00	21 000,00	21 000,00
706129	Reversement redevance modernisation° agence eau	16 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 300,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	500,00	2 000,00	2 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	800,00	500,00	500,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>330 600,00</b>	<b>326 200,00</b>	<b>326 200,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>2 600,00</b>	<b>2 117,00</b>	<b>2 117,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 600,00	2 117,00	2 117,00
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (c)</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 500,00	3 500,00	3 500,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	5 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>341 700,00</b>	<b>335 817,00</b>	<b>335 817,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>138 193,12</b>	<b>54 467,26</b>	<b>54 467,26</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>167 313,50</b>	<b>170 453,00</b>	<b>170 453,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	160 513,50	163 653,00	163 653,00
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	6 800,00	6 800,00	6 800,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>305 506,62</b>	<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>305 506,62</b>	<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>647 206,62</b>	<b>560 737,26</b>	<b>560 737,26</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				<b>560 737,26</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>350 000,00</b>	<b>367 945,00</b>	<b>367 945,00</b>
70111	Ventes d'eau aux abonnés	156 400,00	175 000,00	175 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	20 000,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	3 500,00	22 000,00	22 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	138 000,00	150 000,00	150 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	14 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	3 000,00	2 000,00	2 000,00
7071	Compteurs	100,00	100,00	100,00
70878	Remb. frais par des tiers	15 000,00	18 845,00	18 845,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>350 000,00</b>	<b>367 945,00</b>	<b>367 945,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>350 000,00</b>	<b>367 945,00</b>	<b>367 945,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>110 006,00</b>	<b>72 131,00</b>	<b>72 131,00</b>
722	Immobilisations corporelles	45 000,00	0,00	0,00
747	Quote-part des sub. invest virée résult	65 006,00	72 131,00	72 131,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>110 006,00</b>	<b>72 131,00</b>	<b>72 131,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>460 006,00</b>	<b>440 076,00</b>	<b>440 076,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>120 661,26</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>560 737,26</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>124 558,70</b>	<b>115 500,00</b>	<b>115 500,00</b>
2138	Autres constructions	10 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	39 115,49	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	33 943,21	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	0,00	72 500,00	72 500,00
21562	Service d'assainissement	36 000,00	0,00	0,00
2158	Autres	5 500,00	43 000,00	43 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>63 500,62</b>	<b>25 590,26</b>	<b>25 590,26</b>
237	Avances commandes immo. corpo.	63 500,62	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	25 590,26	25 590,26
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>188 059,32</b>	<b>141 090,26</b>	<b>141 090,26</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>12 000,00</b>	<b>11 699,00</b>	<b>11 699,00</b>
1641	Emprunts en euros	12 000,00	11 699,00	11 699,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>12 000,00</b>	<b>11 699,00</b>	<b>11 699,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>200 059,32</b>	<b>152 789,26</b>	<b>152 789,26</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>110 006,00</b>	<b>72 131,00</b>	<b>72 131,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>65 006,00</b>	<b>72 131,00</b>	<b>72 131,00</b>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	4 232,00	4 232,00	4 232,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	161,00	161,00	161,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	335,00	335,00	335,00
139181	de la collectivité de rattachement	60 278,00	67 403,00	67 403,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21531	Réseaux d'adduction d'eau	45 000,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>110 006,00</b>	<b>72 131,00</b>	<b>72 131,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>310 065,32</b>	<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>31 928,00</b>
-----------------------------------	------------------

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>17 963,07</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>274 811,33</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 900,22	49 891,07	49 891,07
1068	Autres réserves	2 900,22	49 891,07	49 891,07
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 900,22</b>	<b>49 891,07</b>	<b>49 891,07</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 900,22</b>	<b>49 891,07</b>	<b>49 891,07</b>
021	Virement de la section d'exploitation	138 193,12	54 467,26	54 467,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	167 313,50	170 453,00	170 453,00
28031	Frais d'études	2 625,00	2 625,00	2 625,00
28131	Bâtiments	4 029,00	4 029,00	4 029,00
28138	Aménagement Autres constructions	3 993,00	3 993,00	3 993,00
28153	Installations à caractère spécifique	124 526,00	127 452,00	127 452,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	18 919,00	21 272,00	21 272,00
28158	Autres	358,00	609,00	609,00
28173	Constructions (mise à disposition)	501,00	340,00	340,00
28182	Matériel de transport	5 562,50	3 333,00	3 333,00
4818	Charges à étaler	6 800,00	6 800,00	6 800,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>305 506,62</b>	<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>305 506,62</b>	<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>308 406,84</b>	<b>274 811,33</b>	<b>274 811,33</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>274 811,33</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					207 585,08									
1641 Emprunts en euros (total)					207 585,08									
3707923	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENE		19/04/2010		207 585,08	R		3,820	3,820		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

**ST GEORGES DE LUZENCON - EAU ASSAINISSEMENT - BP - 2026**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>Total général</b>					207 585,08									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

### A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		59 749,69					11 698,22	2 116,19	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		59 749,69					11 698,22	2 116,19	0,00	0,00
3707923		0,00	A-1	59 749,69	4,00	R		3,820	11 698,22	2 116,19	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>59 749,69</b>					<b>11 698,22</b>	<b>2 116,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

## ST GEORGES DE LUZENCON - EAU ASSAINISSEMENT - BP - 2026

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

#### A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	59 749,69	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	1	09-11-2022
L	FRAIS ETUDES NON REALISATION	5	09/11/2022
L	FRAIS RECHERCHE ET DVLPT	5	09/11/2022
L	FRAIS INSERTION	5	09/11/2022
L	LOGICIEL INFORMATIQUE	3	09/11/2022
L	AUTRES IMMOS INCORPORELLES	10	09/11/2022
L	AGENCEMENTS TERRAINS	15	09/11/2022
L	BATIMENTS EXPLOIT DURABLES	50	09/11/2022
L	BATIMENTS LEGERS	10	09/11/2022
L	STEP : OUVRAGES LOURDS	50	09/11/2022
L	STEP : OUVRAGES COURANTS	30	09/11/2022
L	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	40	09/11/2022
L	AGENCEMENT BAT INSTAL ELEC-TEL	15	09/11/2022
L	RESEAU AEP	50	09/11/2022
L	RESEAU ASST	50	09/11/2022
L	APPAREILS DE LABO-BUREAU-OUTIL	10	09/11/2022
L	GROS MATERIEL EXPLOIT	15	09/11/2022
L	PETIT MATERIEL EXPLOIT	5	09/11/2022
L	CAMIONS, VEHICULES INDUS	10	09/11/2022
L	VOITURES-VEHICULES LEGERS	7	09/11/2022
L	MOBILIER BUREAU	10	09/11/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	09/11/2022
L	AUTRES IMMOS CORPORELLES	10	09/11/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	3 792,00		17 944,00	21 736,00	0,00	21 736,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CREANCES DOUEUSES	3 792,00		17 944,00	21 736,00	0,00	21 736,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>3 792,00</b>		<b>17 944,00</b>	<b>21 736,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 736,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-17 963,07	-17 963,07
<b>Solde des restes à réaliser (RAR) (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-31 928,00	-31 928,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-49 891,07	-49 891,07

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	49 891,07	49 891,07
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-49 891,07	-49 891,07
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	83 830,00	83 830,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	224 920,26	224 920,26
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	141 090,26	141 090,26

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>83 830,00</b>	<b>I</b> <span style="float: right;"><b>83 830,00</b></span>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>11 699,00</b>	<b>11 699,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	11 699,00	11 699,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>72 131,00</b>	<b>72 131,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	72 131,00	72 131,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>224 920,26</b>	<b>III</b> <b>224 920,26</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>224 920,26</b>	<b>224 920,26</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	2 625,00	2 625,00
28131	<i>Bâtiments</i>	4 029,00	4 029,00
28138	<i>Aménagement Autres constructions</i>	3 993,00	3 993,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	127 452,00	127 452,00
28156	<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>	21 272,00	21 272,00
28158	<i>Autres</i>	609,00	609,00
28173	<i>Constructions (mise à disposition)</i>	340,00	340,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	3 333,00	3 333,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
4818	<i>Charges à étaler</i>	6 800,00	6 800,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	54 467,26	54 467,26

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :**  
**Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :**  
**Détail des effectifs par type de recrutement**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202254-20260430-20260430\_064-DE  
 Reçu le 12/05/2026

12225  
Code INSEE

ST GEORGES DE LUZENCON  
Service Eau-Assainissement

BP 2026  
EAU

## ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES : Pour 15  
          Contre 0  
          Abstentions 3 (2 Piona, Gauffe)

Date de convocation : 24/04/2026

Présenté par le maire

A SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON , le 30/04/2026

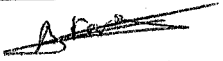
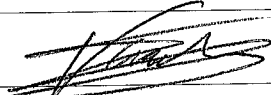
Le maire

Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire

A SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON , le 30/04/2026

le conseil municipal

BERNARD Jean Luc	
CARRIERE Philippe	
CHUREAU Esther	
DE SAINT SERNIN Guilhem	
DELMAS Corinne	
EGEA Frédéric	
FAGES Christine	
GALTIER Samuel	
GAUFFRE Christian	
LEPETIT Philippe	
MUYS Elisabeth	
PIONA Laurence	
PRADAL Charlène	
RAYNAL GAL Amérine	
ROCHE Aude	
THOMAS Rémi	

TOURNIER Anaïs	
VICENTE Florian	

Certifié exécutoire par le maire  
et de la publication, le

, compte tenu de la transmission en préfecture, le

A SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, le

**République Française**



**Mairie de  
SAINT-GEORGES  
DE LUZENÇON**

## **COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

-----

**BUDGET PRINCIPAL**

**BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL**

**BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**BUDGET PHOTOVOLTAIQUES**

**COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025**

**& BUDGETS PRIMITIFS 2026**

## CADRE GENERAL

L'article L.1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

### Compte Financier Unique :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Compte Financier Unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Financier Unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles du trésorier.

### Budget primitif :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année **2026**. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des aides auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat ou de la communauté de communes chaque fois que possible,
- de maintenir les taux de fiscalité locale.

Comme pour le Compte Financier Unique, les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les Compte Financier Unique **2025** et les budgets primitifs **2026** ont été votés le **30 avril 2026** par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet.

# BUDGET PRINCIPAL (M57)

A noter en 2025, la clôture du budget Lotissement « les terrasses des Aires » et la reprise dans le budget communal 2026 des résultats finaux du budget Lotissement :

Déficit de fonctionnement : 2 893.85 €

Excédent d'investissement : 41 869.38 €.

## FONCTIONNEMENT :

### Dépenses

		Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses			
	011- Charges à caractère général +	491 000,00	451 688,65	500 750,18
	012- Frais de Personnel	750 000,00	718 312,50	817 200,00
	014- Atténuation de produits (reversé FPIC)	39 100,00	39 062,00	38 082,00
	65- Autres Charges Gestion courante	154 400,00	152 368,92	185 880,00
	<b>Total dépenses gestion courante</b>	<b>1 434 500,00</b>	<b>1 361 432,07</b>	<b>1 541 912,18</b>
	66- Charges Financières	43 588,00	39 913,70	44 174,00
	67- Charges exceptionnelles	2 000,00	810,00	0,00
	68- Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00	334,00	1 000,00
	<b>Total dépenses réelles de fonction<sup>2</sup></b>	<b>1 481 088,00</b>	<b>1 402 489,77</b>	<b>1 587 086,18</b>
	042- Opérations d'ordre transfert entre section	10 278,00	58 224,44	8 307,00
	043- Opérations d'ordre intérieur de la section			
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>10 278,00</b>	<b>58 224,44</b>	<b>8 307,00</b>
	<b>Total dépenses Fonctionnement (hors 023)</b>	<b>1 491 366,00</b>	<b>1 460 714,21</b>	<b>1 595 393,18</b>
	023- Virement à la section Invest	443 562,74		264 067,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 934 928,74</b>	<b>1 460 714,21</b>	<b>1 859 460,18</b>	
002 Résultat reporté (Déficit)		0,00		
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées :</b>		<b>1 934 928,74</b>	<b>1 460 714,21</b>	<b>1 859 460,18</b>

### Recettes

		Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
Recettes				
013- Atténuation de charges		18 000,00	20 779,84	20 000,00
70- Produits des services		228 000,00	321 003,01	242 160,00
73- Impôts et taxes		180 800,00	174 902,03	178 296,00
731- Fiscalité Locale		770 000,00	745 464,00	754 153,00
74- Dotations et participations		387 300,00	435 058,63	426 141,00
75- Autres produits de Gestion courante		94 000,00	96 178,47	95 005,00
<b>Total recettes gestion courante</b>		<b>1 678 100,00</b>	<b>1 793 385,98</b>	<b>1 715 755,00</b>
76- Produits financiers			6,32	6,00
77- Produits exceptionnels		0,00	2 920,81	0,00
78- Reprises provisions semi-budgétaires				
<b>Total recettes réelles de fonction<sup>2</sup></b>		<b>1 678 100,00</b>	<b>1 796 313,11</b>	<b>1 715 761,00</b>
		<b>197 012,00</b>	<b>393 823,34</b>	<b>128 674,82</b>
042- Opérations d'ordre transfert entre section		0,00	45 546,44	0,00
043- Opérations d'ordre intérieur de la section				
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>45 546,44</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes fonctionnement (hors 023)</b>		<b>1 678 100,00</b>	<b>1 841 859,55</b>	<b>1 715 761,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 678 100,00</b>	<b>1 841 859,55</b>	<b>1 715 761,00</b>
002 Résultat reporté (bénéfice)		256 828,74	256 828,74	143 699,18
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées :</b>		<b>1 934 928,74</b>	<b>2 098 688,29</b>	<b>1 859 460,18</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>637 974,08</b>	<b>0,00</b>

Avec reprise du résultat de fonctionnement de 2024 (excédent reporté de 256 828.74 €) la section de fonctionnement 2025 a permis de dégager un excédent de 637 974.08 €.

Cet excédent sera repris pour partie

- en fonctionnement, à hauteur de 143 699.18 €
- en investissement, à hauteur de 494 274.90 €, pour couvrir le besoin en financement de la section.

Les **charges à caractère général** restent stables.

Les **charges de personnel** restent stables en rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, se situant à 51 %.

Une augmentation de ces charges en 2026 est due au recrutement d'un agent de catégorie A au service administratif, au recrutement d'un agent supplémentaire au service administratif, au tuilage lors du départ de 2 agents de la collectivité, aux avancements d'échelon liés à l'ancienneté des agents ou à des promotions ainsi qu'à l'augmentation des cotisations patronales (+ 3 % pour la CNRACL).

Il est à noter que ces charges sont en partie compensées par des remboursements (indemnités journalières de sécurité sociale, assurance risque statutaires, la poste, maison France services, service eau et assainissement, facturation de main d'œuvre à des collectivités).

Les **charges de gestion courante** sont stables en rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Une augmentation de ces charges en 2026 est due notamment à la revalorisation de la participation au centre de loisirs (22 000 € en 2025, prévu 38 500 € en 2026) et à l'école privée des amandiers (25 250 € en 2025, prévu 33 630 € en 2026) ainsi qu'à la revalorisation des indemnités des élus découlant de la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025.

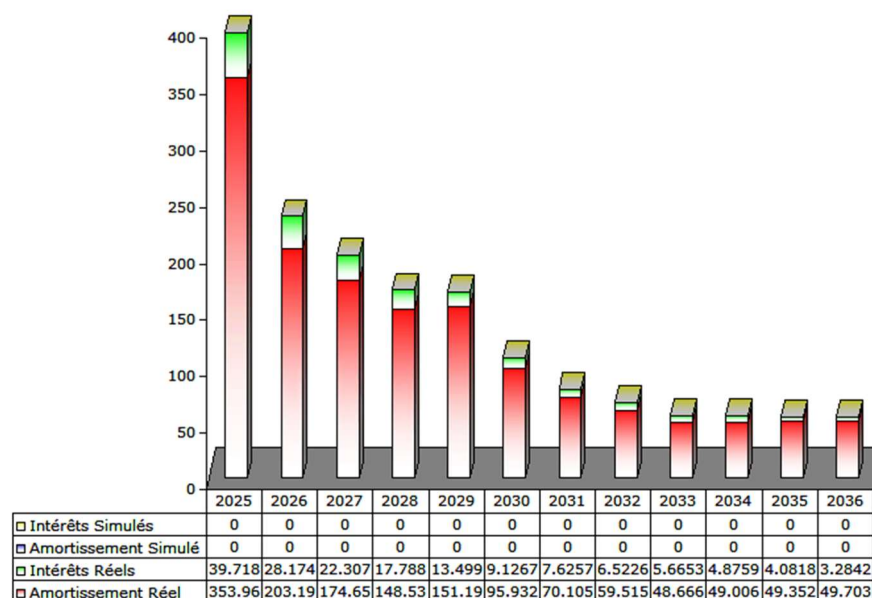
Les **charges financières** (intérêts de la dette) sont stables en rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Leur montant évolue en prévision de la souscription d'un emprunt en 2026 permettant de financer le projet d'aménagement du cœur de village.

Les intérêts des emprunts diminuent d'environ 11 500 € entre 2025 et 2026 et d'environ 17 500 € entre 2025 et 2027.

Les intérêts de l'emprunt à souscrire pour l'aménagement du cœur de village ont été estimés à 13 000 €.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des charges d'emprunts (I+K) pour les 10 années à venir.



Le chapitre 66 comprend également les frais liés à la ligne de trésorerie souscrite fin 2025 pour 100 000 €.

Les **produits des services** fluctuent en effet, l'encaissement en 2025 de la prime d'assurance liée au sinistre de l'église (environ 97 000 €) porte le reste des produits à 224 000 €, ceux-ci sont estimés à 242 000 € (en augmentation car en 2026 remboursement des charges par le cabinet de dentiste inoccupé en 2025).

Les **impôts et taxes** sont stables mais en diminution en rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (environ 12.5 % en 2025 contre 11 % en 2026).

A savoir que le Fonds national de péréquation et la taxe additionnelle aux droits de mutation n'ont à ce jour pas été notifiés à la commune pour 2026 et que les estimations ont été réalisées sur la base des sommes perçues en 2025.

Le produit de la **fiscalité locale** est en augmentation par rapport à 2025 du fait de l'actualisation des bases mais en diminution de 6 % en rapport des charges réelles de fonctionnement.

Pour rappel la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2019.

COMMUNE : 225 ST GEORGES DE LUZENCON  
ARRONDISSEMENT : 12 MILLAU  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT AFFRIQUE

N° 1259 COM (1)  
TAUX  
FDL  
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 713 650	42,34	105,15	1 730 000	736 293	42,34	736 293
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	48 717	95,56	213,63	49 000	46 824	95,56	46 824
Taxe d'habitation (TH)	227 791	14,83	51,60	217 500	32 255	14,83	32 255
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>Total</b>					<b>815 372</b>		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)

Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
8	9	10	11	12	13
>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	<b>815 372</b>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

Taxes	Produit total souhaité	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
	8	10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		
Taxe d'habitation (TH)	815 372	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	0	0	0	49 248	0	0	-61 219	-11 971

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
14	15	16
815 372	-11 971	803 401

à imputer au 74833 (en 2025 : 54 000 € donc - 5 000 €)  
à imputer au 73111 (en 2025 encaissé 754 000, donc égal)

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

L'effet du coefficient correcteur fait perdre à la commune 61 219 €.

Coefficient correcteur :

La suppression de la THp se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de TFPB avec un mécanisme d'équilibrage.

Le montant de TFPB transféré n'est pas toujours égal au montant de la ressource de THp perdue par la commune.

Un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations entre les communes.

Ce coefficient correcteur est fixe et s'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Ce dispositif se traduit ainsi pour les communes :

- par une retenue de fiscalité sur les produits de TFPB pour celles surcompensées ;
- par un versement complémentaire de taxe pour celles sous-compensées.

Les **dotations et participations** sont à la baisse (- 9 000 €) et en diminution de 4 % en rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Les **autres produits de gestion** courantes sont stables.

Il n'y aura pas en 2026 de prévision de **produits exceptionnels**, en 2025 2 920.81 ont été réalisés (reprise de la balayeuse pour 2 400 € et des mandats annulés sur exercices antérieurs pour 520.81 €).

A noter en 2025 une **écriture d'ordre** exceptionnelle de 47 946.44 retraçant la sortie de l'actif d'une balayeuse.

Pour information, dans le cadre de la nomenclature M57, la fongibilité de crédits permet à une collectivité, d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Dans le Budget Primitif p5 §III « Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président / le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %
- 

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

# BUDGET PRINCIPAL (M57)

## INVESTISSEMENT

	Dépenses	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	RAR 2025	Budget Primitif 2026
SECTION INVESTISSEMENT	20 Immos incorpo (sauf 204)	3 000,00	1 211,33		3 000,00
	<i>dont Opération 2301 Cœur de Village</i>		1 211,33		0,00
	204 Subventions d'équipement versées				1 250,00
	21 Immos corpos	722 980,00	366 787,19		855 000,00
	<i>dont Opération 2301 Cœur de Village</i>				695 000,00
	<i>dont RAR (2301 déplacement gaz)</i>			14 035,00	14 035,00
	22 Immos reçues en affectation				
	23 Immos en cours				
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>725 980,00</b>	<b>367 998,52</b>	<b>14 035,00</b>	<b>859 250,00</b>
	10- Dotations, fonds divers et réserves	8 500,00	8 197,47		
13- Subvention d'investissement					
16- Emprunts	365 000,00	353 958,41		216 195,00	
<b>Total dépenses financières</b>	<b>373 500,00</b>	<b>362 155,88</b>		<b>216 195,00</b>	
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 099 480,00</b>	<b>730 154,40</b>		<b>1 075 445,00</b>	
024- produit des cessions d'immo					
040- Opérations d'ordre	0,00	45 546,44			
041- Opérations patrimoniales	0,00				
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>45 546,44</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 099 480,00</b>	<b>775 700,84</b>	<b>14 035,00</b>	<b>1 075 445,00</b>	
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>200 507,79</b>	<b>200 507,79</b>		<b>516 565,90</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 299 987,79</b>	<b>976 208,63</b>	<b>14 035,00</b>	<b>1 592 010,90</b>	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-516 565,90</b>	<b>22 291,00</b>		

	Recettes	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	RAR 2025	Budget Primitif 2026
	13- Subv. D'investissement (hors 138)	53 900,00	24 280,89	33 626,00	54 796,00
	16- Emprunt	548 688,00	0,00		707 000,00
	20- Immos incorpo (sauf 204)				
	204- Subventions d'équipement versées				
	21- Immos corpos			2 700,00	2 700,00
	<i>dont RAR</i>				
	22- Immos reçues en affectation				
	23- Immos en cours				
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>602 588,00</b>	<b>24 280,89</b>	<b>36 326,00</b>	<b>764 496,00</b>
10222	Dot. Fonds & Réserve (FCTVA)	121 000,00	127 339,39		36 866,00
10226	TAM	34 500,00	2 106,84		8 000,00
	10- Dotations, Fonds divers, réserves (hors 1068)	155 500,00	129 446,23		44 866,00
	1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	247 691,17	247 691,17		494 274,90
	165- Dépôts et cautionnements recus				
	<b>Total recettes financières</b>	<b>403 191,17</b>	<b>377 137,40</b>		<b>539 140,90</b>
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 005 779,17</b>	<b>401 418,29</b>		<b>1 303 636,90</b>
	024- produit des cessions d'immo	150 000,00			16 000,00
	021- Virement de la section Font	443 562,74			264 067,00
	040- Opérations d'ordre	10 278,00	58 224,44		8 307,00
	041- Opérations patrimoniales				
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>603 840,74</b>	<b>58 224,44</b>		<b>288 374,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 609 619,91</b>	<b>459 642,73</b>		<b>1 592 010,90</b>
<b>001- Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées :</b>		<b>1 609 619,91</b>	<b>459 642,73</b>	<b>36 326,00</b>	<b>1 592 010,90</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>309 632,12</b>			<b>0,00</b>

Avec la reprise du résultat d'investissement de 2024 (déficit reporté de 200 507.79 €), en 2025 la section d'investissement dégage un déficit de de 516 565.90 € et un excédent de 22 291 € pour les restes à réaliser, soit un déficit global de 494 274.90 €.

Ce déficit est couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement (R : article 1068).

Après reprise du résultat 2025 (déficit de 516 565.90 €), la section d'investissement est équilibrée au budget 2026 à hauteur de 1 592 010.90 €.

On notera le remboursement d'une taxe d'aménagement en 2025 à hauteur de 8 197.47 €.

Le remboursement du capital des **emprunts** est en diminution comme retranscrit dans le schéma du chapitre précédent. Les échéances en capital diminuent d'environ 150 000 € entre 2025 et 2026 et de presque 180 000 € entre 2025 et 2027. La souscription d'un emprunt à hauteur de 535 000 € permettra de financer le projet d'aménagement du cœur de village. Le remboursement du capital de cet emprunt a été estimé à 13 000 €.

Il est également à prévoir un emprunt à hauteur de 172 000 € pour le préfinancement de la TVA (reste à définir la date de souscription de cet emprunt et le début du règlement des intérêts qui y sont liés, intérêts non prévus au budget 2026).

## Détail des investissements réalisés en 2025 et prévus en 2026 :

Ci-après,

- les investissements réalisés en 2025 ;
- les investissements inscrits au budget pour 2026 et dont la commission a fait l'arbitrage le 13 avril 2026.

	PREVU 2025	REALISE 2025	PREVU 2026
Frais géomètre FAGES AA499 (bonne imputation) 2025 : prévi achat fonciers 2026 : idem	10000		5000
PLACETTE SOLDE HT 426 200 +RAR 2025 DEPLACEMENT GAZ : 14 035 +ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A VERSER AU SIEDA 81 809 TOTAL : 522 044 € + TVA OPERATION 172 000 €	335940		695000
2025 : bungalow stade	36000	28631,33	
2026 : route de Luzençon			50000
2026 : vidéoprotection (prévision 14000 € de subvention)			39000
2026 : illuminations noel			2000
2026 : tracteur			50000
2025 : travaux pour feux tricolores + travaux signalisation	10000	3842,78	
2025 : débroussailleuse	27300	12420	
2025 : balayeuse		62388	
2025 : remplacement chaudière mairie		12248,98	
2025 : rachat épareuse communautaire		6000	
petit matériel		1640,83	
2026 : barnum			3000
2026 : souffleur sce technique			600
	227400		
2025 : clocher eglise		225067,08	
2025 : plateaux pour SDF	3400	3307,2	
2025 : équipement portabilité la poste + PC portable élus		849,6	
2026 : achat 4 PC pour l'école 2700 € + PC portable accueil mairie 700 €			3400
2025 : 1 fauteuil +8 chaises +rayonnages galvanisés (2655 41)	2326	3991,39	
2025 : matériel dentiste + barres fixes inox parc	70614	6400	
2026 : fermeture du local pétanque	0		7000
	<b>722980</b>	<b>366787,19</b>	<b>855000</b>

## INVESTISSEMENT

Reste à encaisser en 2026 des soldes de **subvention** pour le clocher de l'église, les sanitaires du stade et est prévue une subvention pour équilibrer la dépense d'installation des caméras de vidéoprotection.

Les **dotations, fonds divers et réserves** s'élèvent à 129 446.23 € en 2025 contre 44 866 € en 2024 ce qui s'explique par le remboursement du FCTVA d'un montant de 127 339.39 € en 2025 et estimé à 36 866 € en 2026 (pour rappel, cette somme représente 16.404 % des investissements TTC réalisés en N-2).

La taxe d'aménagement a rapporté 2 106.84 € en 2025 et est estimée à 8 000 € pour 2026.

Il est prévu au budget des **cessions d'immobilisations** à hauteur de 16 000 € (un terrain d'environ 200 m<sup>2</sup> au prix de 4 000 € et diverses parcelles issues du domaine public qui seront cédées après enquête publique et déclassement).

En 2026, la section d'investissement est équilibrée par 264 067 € dégagés de la section de fonctionnement.

# BUDGET CENTRE COMMERCIAL (M57)

## FONCTIONNEMENT

Dépenses				HT			Recettes			
SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026	Recettes	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026		
		011- Charges à caractère général	9 350,00	9 316,43	10 000,00	013- Atténuation de charges				
	012- Frais de Personnel				70- Produits des services (charges 70878)	1 000,00	1 588,82	2 000,00		
	014- Atténuation de produits				73- Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		
	65- Autres Charges Gestion courante	1 050,00	457,00	1 000,00	74- Dotations et participations	0,00	0,00	0,00		
	<b>Total dépenses gestion courante</b>	<b>10 400,00</b>	<b>9 773,43</b>	<b>11 000,00</b>	<b>Total recettes gestion courante</b>	<b>31 000,00</b>	<b>28 387,34</b>	<b>30 000,00</b>		
	66- Charges Financières (66111)	950,00	112,42	3 000,00	76- Produits financiers					
	67- Charges exceptionnelles (673 titres annulés)	200,00			77- Produits exceptionnels (7788)					
	68- Dotations provisions				78- Reprises provisions (781)					
	<b>Total dépenses réelles de fonction°</b>	<b>11 550,00</b>	<b>9 885,85</b>	<b>14 000,00</b>	<b>Total recettes réelles de fonction°</b>	<b>31 000,00</b>	<b>28 387,34</b>	<b>30 000,00</b>		
						19 450,00	28 387,34	16 000,00		
	042- Opérations d'ordre transfert entre section				042- Opérations d'ordre transfert entre section					
	043- Opérations d'ordre intérieur de la section				043- Opérations d'ordre intérieur de la section					
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
	<i>Total dépenses Fonctionnement (hors 023)</i>	<i>11 550,00</i>	<i>9 885,85</i>	<i>14 000,00</i>	<i>Total recettes fonctionnement (hors 023)</i>	<i>31 000,00</i>	<i>28 387,34</i>	<i>30 000,00</i>		
	023- Virement à la section Invest	49 385,23		57 137,40						
	<b>TOTAL</b>	<b>60 935,23</b>	<b>9 885,85</b>	<b>71 137,40</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 000,00</b>	<b>28 387,34</b>	<b>30 000,00</b>		
		+	+	+		+	+	+		
	002 Résultat reporté (Déficit)	0,00	0,00	0,00	002 Résultat reporté (bénéfice)	29 935,23	29 935,23	41 137,40		
		=	=	=		=	=	=		
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées :</b>	<b>60 935,23</b>	<b>9 885,85</b>	<b>71 137,40</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées :</b>	<b>60 935,23</b>	<b>58 322,57</b>	<b>71 137,40</b>		
					<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>48 436,72</b>	<b>0,00</b>		

Avec la reprise du résultat de fonctionnement de 2024 (excédent reporté de 29 935.23 €) la section de fonctionnement 2025 a permis de dégager un excédent de 48 436.72 €.

Cet excédent sera repris pour partie

- en fonctionnement, à hauteur de 41 137.40 €
- en investissement, à hauteur de 7 299.32 €, afin de couvrir le besoin en financement de la section.

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 011 : dépenses à caractère général optimisé</li> <li>- 65 : autres charges de gestion courante : redevance d'enlèvement des ordures ménagères</li> <li>- 66 : 112.42 € d'intérêt d'emprunt en 2025 et 3 000 € d'intérêt futur emprunt permettant d'équilibrer, en 2026, le projet d'extension de la pharmacie</li> <li>- 023 : en 2026 l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement est viré en investissement (57 137.40 €)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 70 : régularisation de charges loyer</li> <li>- 75 : loyers</li> </ul>

Pour information, dans le cadre de la nomenclature M57, la fongibilité de crédits permet à une collectivité, d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Dans le Budget Primitif p5 §III « Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président / le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %
- 

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

# BUDGET CENTRE COMMERCIAL (M57)

## INVESTISSEMENT

	Dépenses			Recettes		
	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026	Budget Primitif 2025 + DM	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
SECTION INVESTISSEMENT	20 Immos incorpo (sauf 204)			13- Subv. D'investissement (hors 138)		
	21 Immos corpos	200 000,00		16- Emprunt (versement capital) (hors 165) (1641)	200 000,00	100 000,00
	<i>extension pharmacie</i>			20- Immos incorpo (sauf 204)		
	22 Immos reçues en affectation			21- Immos corpos		
	23 Immos en cours			22- Immos reçues en affectation		
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23- Immos en cours</b>		
	10- Dotations, fonds divers et réserves			<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>
	13- Subvention d'investissement			10- Dotations, Fonds divers, réserves (hors 1068)		
	16- Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	7 299,32	1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	21 084,75	7 299,32
	020 Dépenses imprévues			165- Dépôts et cautionnements reçus		
<b>Total dépenses financières</b>	<b>20 000,00</b>	<b>7 299,32</b>	<b>Total recettes financières</b>	<b>21 084,75</b>	<b>7 299,32</b>	
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>220 000,00</b>	<b>7 299,32</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>221 084,75</b>	<b>107 299,32</b>	
040- Opérations d'ordre			021- Virement de la section Font	49 385,23	57 137,40	
041- Opérations patrimoniales			040- Opérations d'ordre	0,00	0,00	
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	041- Opérations patrimoniales			
<b>TOTAL</b>	<b>220 000,00</b>	<b>7 299,32</b>	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>49 385,23</b>	<b>57 137,40</b>	
	+	+	<b>TOTAL</b>	<b>270 469,98</b>	<b>164 436,72</b>	
002 Résultat reporté (Déficit)	21 084,75	21 084,75		+	+	
	=	=		=	=	
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées :</b>	<b>241 084,75</b>	<b>28 384,07</b>	<b>Total des recettes d'investissement cumulées :</b>	<b>270 469,98</b>	<b>164 436,72</b>	
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT :</b>		<b>-7 299,32</b>	<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT :</b>	<b>29 385,23</b>	<b>44 637,40</b>	

Après reprise du résultat d'investissement de 2024 (déficit de 21 084.75 €), en 2025 la section d'investissement dégage un déficit de de 7 299.32 €.

Ce déficit est couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement (R : article 1068).

**La section d'investissement est suréquilibrée au budget 2026**, les dépenses s'élèvent à 119 799.32 € et les recettes à 164 436.72 €, soit un excédent de **44 637.40 €**, avec un virement de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement de 57 137.40 €.

En 2025 aucune écriture en dépenses d'investissement, si ce n'est le solde du capital du dernier emprunt.

En 2026, 110 000 € sont prévus pour les **travaux** d'extension de la pharmacie et 2500 € pour le remboursement en capital d'un **emprunt** de 100 000 € à souscrire en 2026 (prévisions en recettes à l'article 16) afin d'assurer l'équilibre du projet.

# BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT (M49)

## EXPLOITATION

HT Dépenses					Recettes				
SECTION EXPLOITATION	Dépenses	Budget Primitif + DM 2025	Réalisé 2025 (CFU.)	BP 2026	Recettes	Budget Primitif + DM 2025	Réalisé 2025 (CFU.)	BP 2026	
		011- Charges à caractère général	154 100,00	125 860,33	159 700,00	013- Atténuation de charges			
	012- Frais de Personnel	133 200,00	133 174,70	140 000,00	70- Produits des services	350 000,00	342 841,61	367 945,00	
	014- Atténuation de produits (redevances AgEAG)	41 000,00	37 054,00	23 000,00	73- Impôts et taxes				
	65- Autres Charges Gestion courante	2 300,00	1 407,81	3 500,00	74- Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total dépenses gestion courante</b>	<b>330 600,00</b>	<b>297 496,84</b>	<b>326 200,00</b>	75- Autres produits de Gestion courante	0,00	393,30	0,00	
					<b>Total recettes gestion courante</b>	<b>350 000,00</b>	<b>343 234,91</b>	<b>367 945,00</b>	
	66- Charges Financières	2 600,00	2 552,59	2 117,00	76- Produits financiers				
	67- Charges exceptionnelles	3 500,00	715,12	3 500,00	77- Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	
	68- Dotations provisions semi-budgétaires	5 000,00	2 767,00	4 000,00	78- Reprises provisions semi-budgétaires				
	022- Dépenses imprévues				<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>350 000,00</b>	<b>343 234,91</b>	<b>367 945,00</b>	
	<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>341 700,00</b>	<b>303 531,55</b>	<b>335 817,00</b>					
						<b>8 300,00</b>	<b>39 703,36</b>	<b>32 128,00</b>	
	042- Opérations d'ordre transfert entre section	167 313,50	166 320,50	170 453,00	042- Opérations d'ordre transfert entre section	110 006,00	109 968,85	72 131,00	
	043- Opérations d'ordre intérieur de la section				043- Opérations d'ordre intérieur de la section				
	<b>Total dépenses d'ordre de EXPLOITATION</b>	<b>167 313,50</b>	<b>166 320,50</b>	<b>170 453,00</b>	<b>Total recettes d'ordre de EXPLOITATION</b>	<b>110 006,00</b>	<b>109 968,85</b>	<b>72 131,00</b>	
	<i>Total dépenses exploitation (hors 023)</i>	<i>509 013,50</i>	<i>469 852,05</i>	<i>506 270,00</i>	<i>Total recettes exploitation (hors 023)</i>	<i>460 006,00</i>	<i>453 203,76</i>		
	023- Virement à la section Invest	138 193,12	0,00	54 467,26					
	<b>TOTAL</b>	<b>647 206,62</b>	<b>469 852,05</b>	<b>560 737,26</b>	<b>TOTAL</b>	<b>460 006,00</b>	<b>453 203,76</b>	<b>440 076,00</b>	
		+	+			+	+		
	002 Résultat reporté (Déficit)	0,00			002 Résultat reporté (bénéfice)	187 200,62	187 200,62	120 661,26	
		=	=			=	=		
	<b>Total des dépenses de EXPLOITATION cumulées :</b>	<b>647 206,62</b>	<b>469 852,05</b>	<b>560 737,26</b>	<b>Total des recettes de EXPLOITATION cumulées :</b>	<b>647 206,62</b>	<b>640 404,38</b>	<b>560 737,26</b>	
					<b>RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>170 552,33</b>	<b>0,00</b>	

Avec la reprise du résultat d'exploitation de 2024 (excédent reporté de 187 200.62 €) la section d'exploitation 2025 a permis de dégager un excédent de 170 552.33 €.

Cet excédent sera repris pour partie

- en exploitation, à hauteur de 120 661.26 €
- en investissement, à hauteur de 49 891.07 €, pour couvrir le besoin en financement de la section.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation (+ 34 000 €, soit une augmentation de 6% en rapport au dépenses réelles d'exploitation). Cette augmentation s'explique par le changement d'imputation des redevances payées pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif (ce changement d'imputation induit une diminution au chapitre 014).

Les **charges de personnel** (remboursement des frais de personnel du service eau et assainissement au budget communal) restent stables en rapport aux dépenses réelles d'exploitation, se situant à 44 % en 2025 et un prévisionnel de 42 % en 2026.

Les **charges de gestion courante et les dotations aux provisions** sont en augmentation du fait des impayés et de l'imputation à ce chapitre des créances admises en non-valeur et créances éteintes.

Les **charges financières** (intérêts de la dette) sont stables.

Les écritures d'**amortissement** créent en 2026 une charge pour la section de fonctionnement de 98 322 €.

Les **produits des services** sont stables en rapport des dépenses réelles d'exploitation.

# BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT (M49)

## INVESTISSEMENT

	Dépenses				Recettes				
	Budget Primitif + DM 2025	Réalisé 2025 (CFU.)	RAR 2025	BP 2026	Budget Primitif + DM 2025	Réalisé 2025 (CFU.)	RAR 2025	BP 2026	
SECTION INVESTISSEMENT	20 Immos incorpo (sauf 204)					0,00			
	203 frais d'études	0,00	0,00					0,00	
	204								
	21 Immos corpos	124 558,70	65 401,38	31 928,00				147 428,00	
	23 Immos en cours	63 500,62	2 210,23					25 590,26	
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>188 059,32</b>	<b>67 611,61</b>	<b>31 928,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>173 018,26</b>	
	10- Dotations, fonds divers et réserves								
	13- Subvention d'investissement								
	16- Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	11 261,81			2 900,22		11 699,00	
	020 Dépenses imprévues	0,00	0,00			1068- Excédent de EXPLOITATION capitalisés	2 900,22	0,00	49 891,07
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>12 000,00</b>	<b>11 261,81</b>	<b>0,00</b>	<b>11 699,00</b>	<b>Total recettes financières</b>	<b>2 900,22</b>	<b>2 900,22</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>200 059,32</b>	<b>78 873,42</b>	<b>31 928,00</b>	<b>184 717,26</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 900,22</b>	<b>2 900,22</b>	<b>0,00</b>
	040- Opérations d'ordre	110 006,00	109 968,85		72 131,00	021- Virement de la section Exploitation	138 193,12	0,00	54 467,26
	041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00	040- Opérations d'ordre	167 313,50	166 320,50	170 453,00
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>110 006,00</b>	<b>109 968,85</b>		<b>72 131,00</b>	041- Opérations patrimoniales	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>310 065,32</b>	<b>188 842,27</b>	<b>31 928,00</b>	<b>256 848,26</b>	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>305 506,62</b>	<b>166 320,50</b>	<b>0,00</b>	
					<b>TOTAL</b>	<b>308 406,84</b>	<b>169 220,72</b>	<b>0,00</b>	
001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00		17 963,07	001- Solde d'exécution positif reporté	1 658,48	1 658,48		
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées :</b>	<b>310 065,32</b>	<b>188 842,27</b>	<b>31 928,00</b>	<b>274 811,33</b>	<b>Total des recettes d'investissement cumulées :</b>	<b>310 065,32</b>	<b>170 879,20</b>	<b>0,00</b>	
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT :</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 963,07</b>	<b>-31 928,00</b>	<b>0,00</b>					

Après reprise du résultat d'investissement 2024 (excédent de 1 658.48 €), en 2025 la section d'investissement dégage un déficit de de 17 963.07 € à ajouter au déficit des restes à réaliser 2025 de 31 928 €, soit un déficit global de **41 891.07 €**.

Ce déficit est couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement (R : article 1068).

Après reprise du résultat 2025 (déficit de 17 963.07 €), la section d'investissement est équilibrée au budget 2026 à hauteur de 274 811.33 €.

Le remboursement du capital des **emprunts** est stable.

## Détail des investissements réalisés en 2025 et prévus en 2026 :

Ci-après,

- les investissements réalisés en 2025 ;
- les investissements inscrits au budget pour 2026 et dont la commission a fait l'arbitrage le 13 avril 2026.

			PREVU 2025	REALISE 2025	PREVU 2026
21	2111	Terrains nus			
21	2138	Autres constructions	10000		
21	21531	Réseaux d'adduction d'eau			
21	21531	Réseaux d'adduction d'eau	en 2025 : passage portalou RAR 2025 : turbidimètre (déjà payé)	39115,49	30920,47
21	21532	Réseaux d'assainissement	en 2025 : passage portalou	33943,21	20241,8
21	2154	Matériel industriel			
21	2155	Outillage industriel			
21	21561	Service de distribution d'eau	2026 : remplacement équipement pompage AEP de luzençon 2500 € achats compteurs eau 70 000 €		72500
21	21562	Service d'assainissement	2025: pompe submersible RAR 2025 : turbine flottante (déjà payée)	36000	11726,11
21	2158	Installation, matériel et outillage	2025 : plaque vibrante 2026 : appareil recherche fuites 3000 station Saint Geniez 30 000 agitateur bassin aeration station épuration 10 000	5500	2513
21	2182	Matériel de transport			43000
21	2188				
21	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL CHAPITRE</b>		<b>124558,7</b>	<b>65401,38</b>
23	237	Avances et acomptes versés/com..	SDAEP et SDA en cours ComCom	63500,62	
23	238	Avances et acomptes versés/com..	SDAEP et SDA en cours ComCom Réglé en 2025 : 1er acompte Solde à payer en 2026 : 17 400 € Vu avec M. Charles CCMGC		2210,23
23	238	Avances et acomptes versés/com..	equilibre		8190,26
23	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL CHAPITRE</b>		<b>63500,62</b>	<b>2210,23</b>
					<b>147428</b>

En 2026, la section d'investissement est équilibrée par un virement de **54 467.26 €** dégagés de la section d'exploitation et 98 322 € dégagés par les écritures d'amortissement.

# BUDGET PHOTOVOLTAIQUES (M4)

## EXPLOITATION

Dépenses		EN HT	Nomenclature M4	
	Dépenses	Budget Primitif 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
	SECTION FONCTIONNEMENT	011- 6063 routeur teltonika		150,00
011- 6061 Turpe		1 330,00	1 290,57	1 500,00
011- 627 frais dossier banque		100,00		
011- 6156 maintenance (C2A-ateliers)		500,00		435,00
011- 611 modif tarifaire			120,00	
011- 6262 téléphone			144,00	144,00
011- 6288			120,00	
011- Charges à caractère général		1 930,00	1 824,57	2 079,00
65- Autres Charges Gestion courante (6588) divers centimes TVA		5,00	0,00	
<b>Total dépenses gestion courante</b>		<b>1 935,00</b>	<b>1 824,57</b>	<b>2 079,00</b>
66- Charges Financières (66111) + intérêts rejet mandat		6 200,00	6 136,20	6 700,00
67- Charges exceptionnelles				
68- Dotations provisions semi-budgétaires				
022- Dépenses imprévues				
<b>Total dépenses réelles de fonction°</b>		<b>8 135,00</b>	<b>7 960,77</b>	<b>8 779,00</b>
		<b>-2 995,16</b>		
042- Opérations d'ordre transfert entre section 6811 - amortissement	6 506,00	6 506,00	11 615,00	
043- Opérations d'ordre intérieur de la section				
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>6 506,00</b>	<b>6 506,00</b>	<b>11 615,00</b>	
<b>Total dépenses Fonctionnement (hors 023)</b>	<b>14 641,00</b>	<b>14 466,77</b>	<b>20 394,00</b>	
023- Virement à la section Invest	127,94			
<b>TOTAL</b>	<b>14 768,94</b>	<b>14 466,77</b>	<b>20 394,00</b>	
	+	+	+	
002 Résultat reporté (Déficit)	1 231,06	1 231,06	10 732,22	
	=	=	=	
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées :</b>	<b>16 000,00</b>	<b>15 697,83</b>	<b>31 126,22</b>	
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 732,22</b>	<b>0,00</b>	

Recettes		Budget Primitif 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
013- Atténuation de charges				
70- Produits des services (706 production NRJ) <i>atelier (58,48 kWh) x 12 cdk/kwh / vestiaire (69 kWh) x 9 cdk/kwh</i>	16 000,00	4 965,61	31 126,22	
73- Impôts et taxes				
74- Dotations et participations				
75- Autres produits de Gestion courante				
<b>Total recettes gestion courante</b>	<b>16 000,00</b>	<b>4 965,61</b>	<b>31 126,22</b>	
76- Produits financiers				
77- Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	
78- Reprises provisions semi-budgétaires				
<b>Total recettes réelles de fonction°</b>	<b>16 000,00</b>	<b>4 965,61</b>	<b>31 126,22</b>	
	<b>7 865,00</b>		<b>22 347,22</b>	
042- Opérations d'ordre transfert entre section				
043- Opérations d'ordre intérieur de la section				
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total recettes fonctionnement (hors 023)</b>	<b>16 000,00</b>	<b>4 965,61</b>	<b>31 126,22</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>16 000,00</b>	<b>4 965,61</b>	<b>31 126,22</b>	
	+	+	+	
002 Résultat reporté (bénéfice)			0,00	
	=	=	=	
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées :</b>	<b>16 000,00</b>	<b>4 965,61</b>	<b>31 126,22</b>	
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				

Avec la reprise du résultat d'exploitation de 2024 (déficit reporté de 1 231.06 €) la section d'exploitation 2025 dégage un **déficit de 10 732.22 €**.

Ce déficit est dû au retard dans l'encaissement de la vente de l'électricité pour les panneaux des vestiaires du stade, il pourra être couvert en 2026 grâce à l'encaissement des sommes non perçues depuis 2023.

La section d'exploitation est équilibrée en 2026 à 31 126.22 €.

DEPENSES	RECETTES
- 011 : dépenses Turpe, de maintenance et autres frais	- 70 : prévision production d'énergie (en 2025 uniquement production des ateliers, en 2026 ateliers et vestiaires, plus le rappel sur le vestiaire depuis 2023)
- 66 : intérêts emprunt	
- 042 : amortissement des investissements (6506 € en 2025 et 11 615 € en 2026 du fait de l'intégration de l'amortissement des travaux réalisés en 2025)	

# BUDGET PHOTOVOLTAIQUES (M4)

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Budget Primitif 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
20 Immos incorpo (sauf 204)				
204 Subventions d'équipement versées				
21 immos corporelles RAR (panneaux et onduleur)		98 805,42	95 749,92	
21 Immos corpos				5 402,06
21 Immos corpos		98 805,42	95 749,92	5 402,06
22 Immos reçues en affectation				
23 Immos en cours		5 295,94		5 000,00
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>104 101,36</b>	<b>95 749,92</b>	<b>10 402,06</b>
10- Dotations, fonds divers et réserves				
13- Subvention d'investissement				
16- Emprunts et dettes assimilées		9 300,00	9 198,44	9 538,00
020 Dépenses imprévues				
<b>Total dépenses financières</b>		<b>9 300,00</b>	<b>9 198,44</b>	<b>9 538,00</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>113 401,36</b>	<b>104 948,36</b>	<b>19 940,06</b>
040- Opérations d'ordre		0,00	0,00	0,00
041- Opérations patrimoniales				
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>113 401,36</b>	<b>104 948,36</b>	<b>19 940,06</b>
		+	+	+
001 Résultat reporté (Déficit)				
		=	=	=
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>113 401,36</b>	<b>104 948,36</b>	<b>19 940,06</b>

Recettes		Budget Primitif 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
13- Subv. D'investissement (hors 138)				
16- Emprunt (versement capital) (hors 165)				
20- Immos incorpo (sauf 204)				
204- Subventions d'équipement versées				
21- Immos corpos				
22- Immos reçues en affectation				
23- Immos en cours				
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222 Dot. Fonds & Réserve (FCTVA)				
10226 TAM				
10- Dotations, Fonds divers, réserves (hors 1068)				
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés				
165- Dépôts et cautionnements recus				
<b>Total recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021- Virement de la section Font		127,94	0,00	0,00
040- Opérations d'ordre (28153)		6 506,00	6 506,00	11 615,00
041- Opérations patrimoniales				
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 633,94</b>	<b>6 506,00</b>	<b>11 615,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 633,94</b>	<b>6 506,00</b>	<b>11 615,00</b>
		+	+	+
001 Résultat reporté (Excédent)		106 767,42	106 767,42	8 325,06
		=	=	=
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>113 401,36</b>	<b>113 273,42</b>	<b>19 940,06</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>8 325,06</b>	<b>0,00</b>

Après reprise du résultat d'investissement 2024 (excédent de 106 767.42 €), en 2025 la section d'investissement dégage un **excédent de de 8 325.06 €**.

La section d'investissement est équilibrée au budget 2026, à hauteur de 19 940.06 €.

Montant de l'équilibre en section de fonctionnement de 10 402.60 €, imputés pour partie aux chapitres 21 et 23.

En 2025 ont été réglés les **travaux** de pose des panneaux photovoltaïques sur les vestiaires imputés au chapitre 21 pour un montant de 95 749.92 €.

Le compte 16 retrace les dépenses liées à l'**emprunt** souscrit pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques.

Les seules recettes de la section d'investissement sont les **amortissements** des travaux pour un montant de 6 506 € en 2025 et 11 615 € en 2026, après intégration de l'amortissement des travaux réalisés en 2025.

Accusé de réception en préfecture

012-211202254-20260430-20260430\_064-DE

Reçu le 12/05/2026

Note brève et synthétique CFU 2025 – BP 2026

Budgets Communal, Centre Commercial, Service eau et assainissement, Photovoltaïque

19